

**TAXE SUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES  
DECHETS MENAGERS ET DES DECHETS Y ASSIMILES –  
EXERCICE 2023**

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY, porte à la connaissance du public que le règlement concernant la taxe sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et des déchets y assimilés – exercice 2023 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 22 novembre 2022 et par la Députation permanente sous n° SPWIAS/050100/boret\_mar/2022-044192 le 22 décembre 2022.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 30 décembre 2022.

Le Directeur général, f.f.,

J. RATY.



La Bourgmestre,

L. CRUCIFIX.